

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1000/SG/CD la Commission permanente approuvant le rapport d'exploitation et les comptes d'Electricité de Djibouti pour l'année 1971 (rendue exécutoire par arrêté n° 72-1000/SG/CD du 27 juin 1972) .

n° 72-1000/SG/CD la

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
27 juin 1972

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro
10 juillet 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 274/7e L du 15 juin 1972 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas approuvant le rapport d'exploitation et les comptes d'Electricité de Djibouti pour l'année 1971.